

Problème : Corrigé n°1

Exercice 1 (déduction – examen juin 2003). 1. De $\forall x(x \in a \Leftrightarrow \neg x \in x)$ on déduit $a \in a \Leftrightarrow \neg a \in a$, si $a \in a$ on a $\neg a \in a$: contradiction, si $\neg a \in a$ on a $a \in a$: contradiction, donc $\forall x(x \in a \Leftrightarrow \neg x \in x)$ est contradictoire.

2. a. – Pour prouver $(A \Rightarrow \neg A) \Rightarrow \neg A$ il suffit de prouver (introduction de l'implication, puis de la négation) $A \Rightarrow \neg A, A \vdash \perp$.
On a $A \vdash A$ et $A \Rightarrow \neg A \vdash A \Rightarrow \neg A$ (axiomes de la déduction), donc par élimination de l'implication $A \Rightarrow \neg A, A \vdash \neg A$ et par élimination de la négation avec à nouveau $A \vdash A : A \Rightarrow \neg A, A \vdash \perp$.
– Pour prouver $(\neg A \Rightarrow A) \Rightarrow \neg \neg A$ il suffit de prouver (introduction de l'implication, puis de la négation) $\neg A \Rightarrow A, \neg A \vdash \perp$.
On a $\neg A \vdash \neg A$ et $\neg A \Rightarrow A \vdash \neg A \Rightarrow A$ (axiomes de la déduction), donc par élimination de l'implication $\neg A \Rightarrow A, \neg A \vdash A$ et par élimination de la négation à partir de $\neg A \vdash \neg A : \neg A \Rightarrow A, \neg A \vdash \perp$.
- b. Pour prouver $\vdash \neg \forall x(x \in a \Leftrightarrow \neg x \in x)$ il suffit de prouver (introduction de la négation)

$$\forall x(x \in a \Leftrightarrow \neg x \in x) \vdash \perp . \quad (*)$$

De $\forall x(x \in a \Leftrightarrow \neg x \in x) \vdash \forall x(x \in a \Leftrightarrow \neg x \in x)$ (axiome de la déduction), on déduit $\forall x(x \in a \Leftrightarrow \neg x \in x) \vdash a \in a \Leftrightarrow \neg a \in a$ (élimination de \forall), puis par les deux règles d'élimination du \wedge

$$\forall x(x \in a \Leftrightarrow \neg x \in x) \vdash a \in a \Rightarrow \neg a \in a \quad (1)$$

$$\forall x(x \in a \Leftrightarrow \neg x \in x) \vdash \neg a \in a \Rightarrow a \in a \quad (2)$$

On a montré à la question précédente ($A := a \in a$) que

$$\vdash (a \in a \Rightarrow \neg a \in a) \Rightarrow \neg a \in a$$

d'où par élimination de l'implication avec (1)

$$\forall x(x \in a \Leftrightarrow \neg x \in x) \vdash \neg a \in a \quad (3)$$

On a montré à la question précédente ($A := a \in a$) que

$$\vdash (\neg a \in a \Rightarrow a \in a) \Rightarrow \neg \neg a \in a$$

d'où par élimination de l'implication avec (2)

$$\forall x(x \in a \Leftrightarrow \neg x \in x) \vdash \neg a \in a \quad (4)$$

Par élimination de la négation entre (3) et (4) on obtient (*) :

$$\forall x(x \in a \Leftrightarrow \neg x \in x) \vdash \perp .$$

Exercice 2 (déduction – examen septembre 2003). Le langage contient deux symboles de prédicat unaire “ A ” et “ B ”.

1. On suppose $\forall x \forall y (Ax \Rightarrow By)$ et $\neg \forall y By$. Par l'absurde, si au moins un x a la propriété A , alors comme $\forall x \forall y (Ax \Rightarrow By)$, tous les y ont la propriété B ce qui contredit $\neg \forall y By$, donc $\forall x \neg A$.
2. Par deux introductions de \Rightarrow , une du \forall , et une de la négation il suffit de montrer :

$$\forall x \forall y (Ax \Rightarrow By), \neg \forall y By, Ax \vdash \perp \quad (*)$$

Des axiomes de la déduction $\forall x \forall y (Ax \Rightarrow By) \vdash \forall x \forall y (Ax \Rightarrow By)$ et $Ax \vdash Ax$ on déduit par deux éliminations du \forall et une de \rightarrow :

$$\forall x \forall y (Ax \Rightarrow By), Ax \vdash By$$

ce pour un y arbitraire (n'apparaît pas libre dans le contexte) , donc par introduction du \forall on a :

$$\forall x \forall y (Ax \Rightarrow By), Ax \vdash \forall y By$$

et de ceci et de l'axiome de la déduction $\neg \forall y By \vdash \neg \forall y By$ on déduit (*) par élimination de la négation.

Exercice 3 (Calcul des prédicats – partiel 2003). Le langage L a pour signature $(+)$ (symbole de fonction binaire, notation usuelle infix). Dans ce langage on définit :

$$x \leq y \equiv_d \exists a \ x + a = y .$$

On s'intéresse aux trois structures suivantes, où l'addition est interprétée de façon usuelle (loi produit pour $\mathbb{N} \times \mathbb{N}$) :

$$(\mathbb{N}, +) \quad (\mathbb{Q}^+, +) \quad (\mathbb{N} \times \mathbb{N}, +) .$$

1. Chacune des trois structures \mathcal{M} ayant un élément neutre pour l'addition, la réflexivité de la relation \leq est vérifiée. De même l'associativité de $+$ a pour conséquence la transitivité de la relation \leq . Enfin supposons $x \leq y$ et $y \leq x$, on peut trouver a et b tels que $y = x + a$ et $x = y + b$, donc $y = y + (a + b)$ (associativité), donc $a + b = 0_{\mathcal{M}}$ (régularité de l'addition dans ces trois structures). Dans chacune des trois structures cela a pour conséquence que $a = b = 0_{\mathcal{M}}$, et donc que $x = y$. On a montré l'anti-symétrie de \leq et donc \leq définit bien un ordre large sur chacune de ces trois structures.

On sait que cette formule ne définit pas un ordre sur $(\mathbb{Z}, +)$ (tout couple d'éléments (x, y) vérifie $\exists a \ y = x + a$, donc \leq n'est pas anti-symétrique sur cette structure).

2. La formule $\forall x \exists y \ y + y = x$ est satisfaite dans $(\mathbb{Q}, +)$ mais pas dans $(\mathbb{N}, +)$ (pour les entiers impairs) ni dans $(\mathbb{N}^2, +)$ (dès que l'un des deux entiers composantes est impair). On remarque que la relation \leq (définie avec $+$) ne définit pas un ordre total sur \mathbb{N}^2 , par exemple $(0, 1)$ et $(1, 0)$ ne sont pas comparables. La formule $\forall x \forall y (x \leq y \vee y \leq x)$ est donc fautive dans $(\mathbb{N}^2, +)$ mais vraie dans $(\mathbb{N}, +)$ (et $(\mathbb{Q}, +)$). On a ainsi distingué les trois structures deux à deux.